

PROGRAMME D'UNE PASTORALE LITURGIQUE

MON propos n'est pas de faire une conférence magistrale, mais bien plutôt d'établir avec vous un dialogue. Je voudrais qu'il y ait un échange entre les prêtres de France que vous représentez et la Commission épiscopale de liturgie.

— Je voudrais aussi que ce que j'ai à vous dire soit pour vous le témoignage d'un pasteur qui, s'il ne rencontre pas comme vous d'une façon immédiate, directe et permanente les fidèles ou les hommes appelés à entrer dans le peuple de Dieu, communie cependant aussi profondément que possible, comme tous les évêques, à la vie de ses prêtres, car il sait que grâce à eux la Parole de Dieu est annoncée, et qu'ils sont affrontés aux multiples difficultés de la tâche pastorale.

Cette causerie, qui a pour titre « Programme d'une pastorale liturgique », comprend deux parties. La première voudrait situer le contexte de notre pastorale liturgique aujourd'hui; la deuxième présentera quelques-uns des axes majeurs de cette pastorale.

I

CONTEXTE ACTUEL DE NOTRE PASTORALE LITURGIQUE

Deux éléments conditionnent aujourd'hui notre pastorale liturgique; d'une part les réactions des fidèles et des pasteurs devant la réforme demandée par la Constitution; d'autre part le but à atteindre, car nous ne sommes qu'au début de la réforme liturgique.

A. Réaction des fidèles et des pasteurs.

Je n'ai pas assisté à la présentation par le Père Cellier des attitudes des pasteurs devant la réforme liturgique. Mais j'ai parcouru les réponses qu'il avait reçues et qui lui ont permis de broser un tableau, dont je sais qu'il a été apprécié parce qu'il reflétait fidèlement ce que vous portez vous-mêmes dans votre cœur de prêtres. En parcourant les éléments de ce dossier, je voyais des visages, visages de prêtres surtout. Sur ces visages de prêtres je devinais l'angoisse de ceux qui veulent être médiateurs entre le mystère du salut, dont ils sont les ministres, et le peuple dont ils sont les serviteurs.

Vos requêtes, vos questions rejoignent d'ailleurs celles que nous ont apportées à tous les évêques et à moi-même un certain nombre de lettres venues d'horizons très divers.

La pastorale liturgique doit tenir compte de ces questions, de ces appels, de ces préoccupations.

Les fidèles sont loin d'être unanimes. Parmi eux deux groupes retiennent spécialement l'attention.

D'une part, il y a les fidèles qui sont désorientés et déroutés par les réformes liturgiques. Ils souffrent de ces modifications qu'ils ne comprennent pas et qui les heurtent dans leur sensibilité religieuse. Peut-être ne sommes-nous pas suffisamment attentifs à leurs difficultés et à leur souffrance. Il faudrait savoir écouter et comprendre pour aider ces chrétiens à dépasser leur malaise et à aller de l'avant. Je laisse de côté, naturellement, ceux qui sont tellement enfermés dans leur décision qu'un dialogue semble, hélas, impossible.

D'autre part, en face de ceux qui regrettent les modifications introduites dans la liturgie, il y a un groupe de fidèles (et de prêtres) qui estiment que la réforme est insuffisante. Fortement engagés dans le mouvement liturgique des dernières années, ils s'étaient réjouis de voir le Concile prendre ces problèmes au sérieux : ils s'étonnent de la timidité des réformes proposées jusqu'ici. Ils se demandent si l'élan qui a alimenté le renouveau liturgique ne va pas perdre son dynamisme avant que les buts essentiels ne soient atteints. Car il ne suffit pas de vouloir révéler le mystère du salut, il faut aussi percevoir combien l'homme moderne, même lorsqu'il a la foi, est loin du langage de la liturgie.

Les évêques de France sont sensibles à cette requête profonde des pasteurs qui voudraient — et tout à l'heure j'en dirai un mot à propos de la liturgie dans une situation missionnaire — que la liturgie serve vraiment la mission de l'Eglise.

Ces attitudes fort diverses s'expriment vigoureusement, spécialement chez les prêtres. Mais c'est un signe de santé, et exprime de façon bien vivante que, pour eux, la liturgie est essentiellement pastorale. Source de salut pour les hommes : elle est au cœur de la mission du prêtre, comme elle est au cœur de la mission de l'Eglise.

Et voici la conclusion de ce rapide tour d'horizon que nous venons de faire : une pastorale liturgique se situe dans le cadre d'un dialogue : dialogue entre fidèles et pasteurs, dialogue entre prêtres et évêques. Il faut en particulier un dialogue entre les pasteurs (qui savent par leur expérience quotidienne ce qu'est le peuple chrétien) et les instances qui sont chargées de travailler à la réforme liturgique. Il faut que ce dialogue existe à l'intérieur du diocèse, et l'organe normal de ce dialogue est la commission de liturgie. Il faut qu'il existe au niveau national — et il se réalise à partir des régionaux, et surtout, à partir du Centre National de Pastorale Liturgique —; il faut aussi que le dialogue existe avec ceux qui sont chargés de la réforme liturgique : les membres du Conseil exécutif. Vous savez que parmi les membres de ce Consilium il y a trois évêques français. Chaque fois qu'ils se retrouvent dans les séances de travail (jusqu'ici ils ont toujours été présents tous les trois à chacune des réunions), ils s'efforcent de porter vos préoccupations pastorales.

B. Le but à atteindre.

Voici maintenant quelques indications sur le travail en cours.

La Constitution n'est qu'une loi-cadre. Elle définit les exigences d'un renouveau liturgique, elle en donne les principes fondamentaux et elle présente pour les divers secteurs qui constituent la liturgie, un programme de travail et des orientations. Nous ne sommes donc qu'au début de la réforme liturgique. Si l'accès de la langue vivante au rang de langue liturgique est un fait des plus importants, l'essentiel est encore à faire.

Je voudrais vous dire quelques mots sur ce qui se prépare ou de ce qui est en cours sur le plan de la France d'abord, et ensuite quelques mots sur le travail qui se fait à Rome dans le cadre du Conseil exécutif.

1. *En France.*

En France, la Commission épiscopale de liturgie a une mission bien précise de recherche et de préparation, dans un dialogue de l'Épiscopat avec les prêtres. Mais elle n'a que très rarement la possibilité de prendre des décisions. Celles-ci reviennent à l'Épiscopat français, réuni en assemblée plénière. Or les évêques sont nombreux; on ne peut pas multiplier les assemblées plénières.

En outre, il faut signaler que l'Épiscopat français doit dans plusieurs cas, tenir compte de l'ensemble de l'Épiscopat francophone; la Constitution demande en effet, en particulier pour tout ce qui concerne la langue liturgique, que les décisions soient prises autant que possible au niveau des aires linguistiques. A l'heure actuelle, les liaisons sont bien établies et plusieurs réunions ont déjà eu lieu.

Une des premières décisions à venir sera sans doute l'adoption du français pour les préfaces. La question avait été posée à l'Assemblée plénière de 1964. Comme cette décision ne pouvait être qu'un vœu, le dernier mot revenant au Saint-Siège, il n'a pas paru opportun d'en parler à cette époque, mais en union avec d'autres épiscopats, l'Épiscopat français a insisté pour qu'une décision de principe soit prise à Rome. Elle a été prise par le Consilium à la fin de la 3^e session du Concile, et le Saint-Père a donné son accord au mois d'avril; de telle sorte qu'à l'heure actuelle, une des tâches urgentes qui vont incomber à l'équipe des traducteurs sera celle de traduire les préfaces. Un premier travail a été fait et a été expérimenté en quelques points de France. J'espère que nous aurons bientôt la possibilité de présenter à l'Épiscopat français l'ensemble des préfaces, de telle sorte que vous puissiez les dire dans le texte officiel le plus tôt possible, les dire et les chanter, car une préface doit pouvoir être chantée.

Une deuxième question à l'étude, est la recherche d'une traduction du *Pater* commune avec les protestants. Le Sy-

node réformé de l'Eglise de France, qui se tenait à Nantes, au mois de mai, en a parlé et a admis le principe; déjà l'Episcopat français avait autorisé la commission épiscopale de liturgie à entrer en contact avec les protestants pour constituer une commission chargée des études préliminaires. Nous en sommes au stade des recherches. Tout récemment l'état actuel des travaux a été soumis à l'Episcopat français. Une issue favorable peut être envisagée. En toute hypothèse, nous nous rendons tous compte combien il est gênant d'abandonner au moment du Pater le « tu » avec Dieu qui est en vigueur partout ailleurs à la messe. Sur ce point, l'Episcopat français doit agir de concert avec les Episcopats francophones puisqu'une prière comme le *Pater*, plus que d'autres prières encore, relève d'une pastorale commune à tous les épiscopats.

Autre question à l'étude : le Rituel du mariage.

Les requêtes missionnaires sont particulièrement nombreuses concernant le mariage... et les funérailles. La réforme de la liturgie des funérailles est menée par le Consilium. En attendant que ce travail, assez avancé, soit promulgué, la commission épiscopale ne peut rien entreprendre.

Il n'en va pas de même de la liturgie du mariage. La Constitution autorise en effet les épiscopats à « élaborer un rite propre qui s'accorde avec les usages des lieux et des peuples » (art. 77).

— Un projet de Rituel de mariage a donc été élaboré, non pas en chambre mais à partir de plusieurs expériences (celles de divers pays voisins, celles aussi de certaines régions de France). En outre des prêtres et des laïcs ont été consultés. Ce projet de Rituel du mariage sera communiqué dès que possible aux Evêques. Ils auront, sans doute, à demander l'avis des prêtres auxquels ils s'adressent habituellement. Il sera ensuite possible à l'Episcopat de prendre une décision.

Enfin, une traduction liturgique du Psautier. Le Psautier tient une grande place dans la liturgie. Sans doute d'abord dans la prière du prêtre et des religieux. Il n'est pas exceptionnel que des prêtres soient autorisés à utiliser une traduction française pour le bréviaire. Mais on le retrouve dans toute la liturgie et spécialement dans la messe. Cette traduction du Psautier sera mise en chantier sous peu. Voilà ce qui est réalisé sur le plan de la France.

2. Au plan de l'Eglise universelle.

Sur le plan de l'Eglise universelle la restauration liturgique est l'œuvre du Conseil pour l'application de la Constitution *De Sacra Liturgia*. Les membres de ce Conseil sont, à trois exceptions près, des évêques représentant l'ensemble de l'Eglise quant à la diversité de traditions chrétiennes récentes ou anciennes, et quant à la civilisation. Mais les évêques ne peuvent examiner et décider qu'à partir de travaux, et les travaux ne peuvent être accomplis que par des experts : la Constitution *De Sacra Liturgia* insiste fortement sur la nécessité d'une recherche historique, pastorale et théologique préalable à toute réforme. Le Consilium a, à son service, plus de 200 experts et conseillers.

Le travail s'accomplit à deux niveaux : celui des consultants techniques, et celui des membres du Consilium. Si le Conseil ne prend pas lui-même une décision exécutoire — celle-ci relève du Saint-Père, — il doit décider de l'adoption ou du rejet de ce qui est préparé par les experts. Il doit également dire aux étapes successives du travail si les orientations prises sont à retenir, ou, au contraire, à rejeter. Tenus secrets jusqu'à ces derniers temps, les travaux du Consilium sont présentés dans leurs grandes lignes dans l'organe propre au Consilium, les *Notitiae* : il est ainsi possible à quiconque le désire de suivre de très près ces travaux. La *Documentation Catholique* a donné récemment la traduction de rapports présentés lors de la dernière session du Conseil (avril 65). LL. EExc. Mgr Rigaud et Mgr Beilliard ont suffisamment parlé du « Graduale Simplex », il est inutile de revenir sur ce sujet.

Le Conseil exécutif pour la réforme liturgique mène de front l'ensemble des secteurs qu'il doit travailler : le Bréviaire, le Missel, le Rituel, le Pontifical, etc. Nous avons déjà eu des rapports sur l'ensemble des sujets. Tous cependant n'en sont pas au même point. Si les études concernant le Bréviaire sont assez avancées, il n'en est pas de même pour le Missel. Le Rituel semble, à l'heure actuelle, avoir suivi le rythme le plus rapide; je ne parle pas du Cérémonial des évêques qui ne vous intéresse pas, immédiatement du moins.

Pour le Missel, un élément très important, la révision de l'*Ordo missae*, est en bonne voie, et récemment l'équipe

qui en est chargée s'est retrouvée quelque part en France pendant huit jours pour travailler, en faisant régulièrement les expériences sur ce qui était en recherche.

A propos du Rituel, le projet de l'*Ordo Baptismi Adultorum* est en bonne voie d'élaboration; il ne serait pas étonnant que ce travail soit rapidement terminé. Il en est de même pour le rituel des funérailles chrétiennes.

Nous ne savons pas sous quelles modalités les résultats acquis seront mis en route. On ne doit pas s'attendre, semble-t-il, à la parution en bloc, au terme de ces travaux, de tout ce qui concerne la réforme liturgique; il n'est pas exclu en effet que tel ou tel élément important, définitivement mis au point et ayant reçu le *placet* du Consilium, soit, après avoir été soumis au Souverain Pontife, promulgué et mis en route sans attendre la fin de tous les travaux.

La pastorale liturgique à l'heure actuelle doit tenir compte de cette période de mouvement, de transition et de recherche. Cela nous demande d'abord d'accepter, parce que provisoire, ce qui nous paraît imparfait et inachevé. Mais cela nous demande plus encore de faire de notre mieux pour bien mettre en place ce qui est acquis. Tout ce qui à l'heure actuelle vous gêne, parce que vous y voyez un manque de logique et vous y percevez quelque chose d'anormal, doit être pour tous une invitation à accepter et à comprendre le moment présent comme un temps de préparation, et comme une attente de ce qui doit venir.

II

LES AXES MAJEURS DE LA PASTORALE LITURGIQUE

En présentant les axes majeurs d'une pastorale liturgique, je voudrais me mettre au niveau d'une équipe de prêtres, équipe qui se retrouve périodiquement et réfléchit sur ces aspects de sa tâche. Me plaçant dans une perspective de réflexion et de révision pastorales, je ne voudrais pas vous donner de façon impérative des directives qui reviennent à chaque évêque dans son diocèse ou à la Commission épiscopale de liturgie pour l'ensemble de la France.

Le P. Cellier a insisté sur les dominantes qui ressortent des réponses aux questionnaires envoyés aux membres de ces journées : besoin de vérité, besoin d'unité, besoin

d'ouverture missionnaire, besoin de dialogue. Sans que soient rattachées de façon explicite chacune des orientations qui suivent à telle ou telle de ces légitimes préoccupations, vous pourrez cependant assez facilement voir que les axes majeurs de notre pastorale liturgique correspondent à ces diverses requêtes.

1. *Nécessités d'une catéchèse.*

Une pastorale liturgique ne peut répondre à une exigence de vérité que dans la mesure où elle a conscience de la nécessité d'une catéchèse.

Le but du renouveau liturgique est d'assurer une participation active, consciente et fructueuse du peuple chrétien au mystère du salut. Les fidèles ont donc besoin de connaître et de comprendre ce mystère, et il revient au pasteur de lier sans cesse effort de renouveau liturgique et catéchèse liturgique.

La liturgie, représentation du mystère du salut, s'insérant elle-même dans l'histoire du salut, doit suivre la loi même sous laquelle se présente cette histoire. Or l'histoire du salut, cette action divine, est toujours accompagnée sinon constituée de paroles. Le salut est une histoire, mais les gestes de Dieu, les actions de Dieu — dans l'Ancien Testament comme dans le Nouveau Testament — sont toujours accompagnées de paroles. Une pastorale liturgique doit assurer cette présence de la parole qui fait vivre le geste, participer à l'action, entrer dans l'action. Sans doute, cette parole, c'est la parole de Dieu lui-même, parole qui fait corps avec l'action liturgique, et nous savons qu'une des perspectives du renouveau doit être de donner une part plus large et plus riche à la parole de Dieu dans l'action liturgique. Mais la parole de Dieu dans l'action liturgique se poursuit par la parole de l'Eglise que le prêtre est chargé de porter, parole qui explique la parole de Dieu et qui met en contact avec elle. C'est là qu'on découvre d'abord le besoin d'une catéchèse liturgique. Peut-être est-ce en raison de l'absence d'une véritable catéchèse liturgique que le peuple fidèle n'a pas suffisamment, dans les rites, rencontré progressivement le mystère du Christ ni reçu la nourriture et la vie qu'il venait chercher et qu'il était en droit d'attendre.

Cette catéchèse doit atteindre avant tout les mentalités et les cœurs. Dans la Constitution sur la liturgie, à plu-

sieurs reprises, on insiste sur cette conversion des mentalités. La formation liturgique du peuple de Dieu doit le conduire à une participation qui soit avant tout intérieure et qui consiste dans une communion profonde, à partir de la foi, au mystère du salut qu'actualise la célébration. La catéchèse doit être tout entière orientée vers une foi qu'il faut sans cesse nourrir, sans cesse tenir en éveil. On peut dire de la catéchèse qu'elle est comme l'éducation permanente de la foi des chrétiens.

Sur le contenu de cette catéchèse, à partir des orientations diocésaines et de travaux qui sont faits sur le plan national (cf. un des derniers numéros de la *Maison-Dieu*, sur la formation liturgique¹), il revient à l'équipe de prêtres travaillant ensemble sur le même secteur de prévoir les éléments qu'elle doit comporter et d'établir le cheminement qu'elle doit suivre.

Quand et comment faire cette catéchèse ? La catéchèse liturgique se situe d'abord à l'intérieur même de l'action liturgique. Elle se fait dans la célébration elle-même et par elle. La qualité de la célébration tient une place de choix à ce point de vue et ce n'est pas surprenant car la qualité de la célébration (la nôtre et celle du peuple que nous entraînon) jaillit de notre être profond et de la place que nous accordons dans notre vie spirituelle au mystère que nous célébrons.

La catéchèse liturgique emploie les monitions, si ces monitions ne sont pas du bavardage, et naturellement elle se fait par l'homélie. Mais elle ne se limite pas à l'action liturgique elle-même; elle précède et déborde la célébration. Vous savez évidemment quel bénéfice la catéchèse liturgique peut et doit tirer de l'enseignement religieux. Vous savez aussi qu'elle doit inclure une catéchèse biblique. Ce sont là simplement quelques indications sur ce domaine qui est très vaste.

2. *Perspective missionnaire.*

Deuxième axe d'une pastorale liturgique : elle se situe dans une perspective missionnaire. La situation missionnaire que rencontre fréquemment le prêtre lorsqu'il célé-

1. *LMD* 78 (1964).

bre la liturgie est un des points mis le plus souvent en relief dans les réponses à la consultation dont nos journées sacerdotales ont été l'occasion.

L'action apostolique de l'Eglise est essentiellement « missionnaire », puisque la vie de l'Eglise est une participation à la vie même du Christ « envoyé » par le Père. N'est-elle pas portée par le souffle de l'Esprit, depuis la Pentecôte qui le met en mouvement jusqu'aux extrémités de la terre et jusqu'à la fin des temps ? Puisque l'être profond de l'Eglise est « mission », ce qui est au cœur de sa vie ne peut exclure cette perspective : « fons et culmen » de son activité, la liturgie s'inscrit dans la mission et doit s'ouvrir largement à tout ce qu'exige la situation missionnaire de l'Eglise.

Sur ce point, elle peut et doit apporter une contribution importante à la transformation si lente des mentalités. Une conscience missionnaire s'impose à tout chrétien, à tout membre du peuple de Dieu : participer activement à la vie liturgique aide à entrer dans le mystère de l'Eglise, médiation du Salut. La liturgie ne nous éveille comme membres du Christ que pour nous faire prendre conscience de notre situation en Eglise, dans une foi vraiment adulte et personnelle, pleinement solidaires avec elle dans la prise en charge de ceux qui sont loin.

Comme « pasteurs » nous savons que toute communauté chrétienne, quelle qu'elle soit, est en situation missionnaire : une pastorale liturgique doit l'aider à bien comprendre cela et à découvrir les conséquences qui en découlent. Il faut, en outre, bien situer la place de la liturgie dans une pastorale missionnaire. La Constitution sur la Liturgie déclare que la liturgie, ou l'action liturgique, n'est pas toute l'activité de l'Eglise, même si elle en est la source et le sommet. Si la pastorale liturgique doit se situer à l'intérieur d'un effort missionnaire, elle ne peut pas être, à elle seule, l'effort missionnaire de l'Eglise. Elle suppose un effort préalable d'évangélisation sur lequel elle s'appuie ; elle doit par ailleurs promouvoir une mobilisation d'énergies chrétiennes pour un effort missionnaire.

Il y a des cas (privilegiés, si l'on peut dire) où la situation missionnaire se révèle avec plus d'acuité : baptême des enfants, avec la présence de parents qui pratiquement vivent en dehors de la communauté d'église ; catéchèse des enfants ; mariage ; funérailles. Dans ces occasions, et dans plusieurs autres encore, à l'heure actuelle, les prêtres sen-

tent comme une tension entre ce qui leur est demandé de faire et la situation dans laquelle ils doivent le faire.

En fait, dans ces cas, il ne s'agit pas seulement d'un problème de célébration, mais d'un problème plus vaste, celui du rapport entre foi et sacrement. Cette question a souvent été abordée. Les évêques de France partagent les préoccupations des prêtres. Ils ont mis en route l'étude de cette question. Une commission a été constituée dans le cadre du Conseil permanent de l'Episcopat et de son bureau, commission qui regroupe théologiens et pasteurs et qui a déjà eu plusieurs séances de travail. Elle a rédigé un premier texte qui a été soumis à l'Episcopat. Lorsque la question aura fait l'objet d'un examen approfondi, des orientations seront données pour guider et éclairer l'action pastorale des prêtres.

Mais, et c'est la dernière remarque à ce sujet, il y a des choses que nous pouvons faire dès maintenant, sans attendre pour agir que tout soit clarifié. En des domaines assez divers nous avons la possibilité de répondre partiellement aux requêtes missionnaires qui se présentent. Elles doivent rejaillir sur le style même de nos célébrations et leur déroulement. Nous savons tous combien importante est la qualité de l'accueil réservé aux chrétiens marginaux et à ceux qui vivent à l'extérieur de l'Eglise : accueil du pasteur, mais également de la communauté, accueil très simple, et vrai, qui assure le contact de personne à personne. Les monitions doivent s'adapter à ces requêtes : elles peuvent être très facilement un témoignage de la foi de la communauté, et ouvrir un premier accès au mystère. La participation active d'une communauté au mystère qu'elle célèbre, la façon dont elle vit intérieurement et extérieurement cet instant privilégié lui permet de porter un témoignage : une liturgie vraie et vivante révèle le visage de l'Eglise.

3. En communion avec l'Eglise : unité.

Troisième axe d'une pastorale liturgique : elle doit s'accomplir dans l'unité. Cette unité a deux aspects, très liés l'un à l'autre : unité du peuple chrétien, unité des pasteurs.

a) Nous savons combien diverses sont les différentes catégories qui composent la communauté chrétienne dont nous

avons la charge. La liturgie doit être l'expression vivante la plus forte de l'unité du peuple de Dieu. Nous devons, en particulier, concilier toujours la marche en avant et l'unité du peuple. Connaissant de notre mieux les composantes de ce peuple de Dieu, nous devons nous efforcer de rester le plus possible en dialogue avec les éléments les plus divers : nous avons à fixer le rythme de la marche en avant, et il faudra adapter ce rythme à la possibilité de la communauté chrétienne qui est la nôtre. Des étapes, bien graduées, doivent être prévues. Il serait bon de les préciser dans un dialogue avec les éléments représentatifs du peuple chrétien.

S'il ne faut point s'attarder avec ceux qui sont réticents, il ne faut pas non plus partir en pointe avec quelques éléments qui risqueraient de laisser bien loin derrière eux l'ensemble du troupeau.

J'attire votre attention sur le rôle d'une catéchèse liturgique soignée pour assurer l'unité du peuple chrétien. De plus, l'unité demande aux pasteurs d'avoir une attention très délicate envers les personnes. Si nous aimons vraiment ceux qui constituent notre peuple, nous saurons trouver les chemins qui permettront de les conduire ensemble toujours plus avant dans le renouveau liturgique, qui est fait pour eux et dont ils doivent vivre.

b) Naturellement, l'unité de la communauté se fait à partir des orientations diocésaines fixées par l'évêque d'abord et par la Commission diocésaine de liturgie. Ceci nous amène au deuxième aspect du problème : l'unité, si l'on veut qu'elle existe entre les fidèles, doit exister d'abord entre les pasteurs. L'équipe sacerdotale doit veiller le plus possible à fixer des démarches communes et des perspectives communes pour la pastorale liturgique. Trop souvent les fidèles sont heurtés par les divergences, quelquefois superficielles, quelquefois plus profondes, qu'ils constatent en passant d'un lieu à un autre.

4. *Obéissance et initiative.*

Dernier élément d'une pastorale liturgique : elle doit tenir compte d'un contexte complètement nouveau. Nous sortons d'une période où nous avons vécu sous le règne de rubriques rigides. Maintenant, les rubriques retrouvent plus de souplesse. Et des principes posés par la constitution amèneront sans doute d'importantes modifications dans les

années à venir. « La liturgie comporte une partie immuable, celle qui est d'institution divine, et des parties sujettes au changement, qui peuvent varier au cours des âges ou même le doivent s'il y est introduit des éléments qui correspondent mal à la nature intime de la liturgie elle-même, ou si ces parties sont devenues inadaptables » (Constitution, art. 21).

Une période nouvelle commence qui demande à la pastorale liturgique de concilier obéissance et initiative.

Obéissance : le prêtre célèbre au nom de l'Eglise — lorsqu'il accomplit une action liturgique, il rend l'Eglise présente, ce n'est pas une action personnelle qu'il pose. Ministre et serviteur, il prête son cœur et tout son être à l'Eglise qui a reçu du Christ le pouvoir de célébrer par les sacrements le mystère du Salut. La vérité et l'authenticité de ce geste de l'Eglise demande au prêtre d'être fidèle à ce qui est fixé par elle. Ceci explique les paroles si fortes de Paul VI lors de la promulgation de la Constitution.

Cette fidélité, qui est le garant essentiel de la vérité de notre action de pasteur, lorsque nous célébrons au milieu de notre peuple, est aussi le garant le plus sûr de l'unité dont il a été question plus haut : seule elle peut pleinement assurer l'unité des pasteurs entre eux et l'unité du peuple de Dieu. Qui ne suit pas l'Eglise ne peut demander à sa communauté de le suivre.

Prêtres, c'est par l'intérieur de notre sacerdoce que nous entrons dans l'obéissance : nous la vivons dans un esprit de communion et de service, communion à l'Eglise et à son mystère, service du peuple de Dieu.

Cette obéissance laisse place à l'initiative, du moins à cette part d'initiative que permet la réforme. Notre attitude de pasteur s'insère dans un contexte de souplesse. Elle commence à s'affirmer timidement dans les actes officiels comme un principe et un germe qui porte en lui sa puissance de croissance et d'expression que révélera l'avenir. On a relevé avec joie le fait que souvent des options étaient offertes dans le nouveau rite adaptant la célébration de la messe à l'Instruction « Inter Oecumenici ». Une certaine latitude est laissée au célébrant, lui permettant d'être plus vrai dans la célébration qu'il peut et doit adapter à un peuple dont les visages sont divers. Cette souplesse se retrouvera sans doute dans les documents à paraître.

Obéissance et initiative se trouveront parfois en conflit

dans le cœur de l'apôtre : le dialogue franc et accueillant avec l'évêque doit permettre de surmonter le conflit.



Au terme de cette rencontre, je tiens à remercier à travers les prêtres présents, tous les prêtres de France : c'est par eux qu'a eu lieu une mise-en route de la réforme liturgique. Leur accueil ouvert, leurs efforts persévérants et leurs recherches tenaces ont obtenu des résultats remarquables. Une longue route reste à parcourir encore. Je sais aussi qu'avec votre collaboration le Centre national de Pastorale liturgique remplira la mission qui lui a été confiée. Ensemble nous saurons répondre aux promesses de vie chrétienne contenues dans la Constitution, « premier fruit du Concile œcuménique ».

R. BOUDON,
Evêque de Mende,
Président de la Commission
épiscopale de Liturgie.